Votre Mastercard® Flex – une seule carte pour tout.

Lorsque vous utilisez votre carte, vous avez le choix entre la fonction débit et la fonction crédit. Même lors du shopping en ligne et d'un retrait d'espèces.

VISECA
card services

mastercard

Bienvenue!

Merci de votre confiance et bravo pour cet excellent choix! Votre nouvelle carte est la première à combiner tous les avantages d'une carte de débit et d'une carte de crédit. Elle s'accompagne de nombreuses fonctionnalités qui font d'elle la référence en matière de paiement sans numéraire.

Vous pouvez l'utiliser pour payer à plus de 43 millions de points de vente, régler des achats en ligne et retirer des espèces. En effet, votre Mastercard® Flex est la bienvenue partout où les Mastercard sont acceptées.

Enfin, vous pouvez aussi vous en servir pour payer avec votre smartphone Android. Pour en profiter au maximum, veuillez lire attentivement la présente brochure.

Fonctionnalités	pp. 2–3
Utilisation	pp. 4–7
Sécurité et services en ligne et via mobile	pp. 8–9
Programme bonus surprize	pp. 10
Prestations d'assurance	pp. 11–15
Avantages supplémentaires	pp. 16–17
Bon à savoir	pp. 18–19

Flex: les fonctions de **débit** et de **crédit** réunies dans une seule carte.

La Mastercard Flex est une carte de dernière génération qui vous laisse le choix: vous pouvez vous en servir comme d'une carte de débit ou comme d'une carte de crédit offrant des fonctionnalités étendues. En effet, vous décidez vous-même si le montant doit être débité de votre compte bancaire ou imputé sur votre facture de carte de crédit.

Choisissez la **fonction de débit** lors de vos paiements et utilisez votre carte Flex comme une carte de débit pour régler vos achats dans les différents points de vente, **mais aussi – et c'est nouveau – sur Internet.**

Optez pour la **fonction de crédit** de votre carte Flex pour profiter de tous les avantages d'une carte de ce type: non seulement vous bénéficiez d'une couverture d'assurance complète* dans le cadre de vos achats et de vos voyages, mais vous collectez également de précieux points surprize à échanger contre des bons d'achat attrayants ou des primes matérielles. Et avec la fonction supplémentaire de paiement sans contact, vous payez plus rapidement et plus facilement que jamais dans les commerces – pour les montants inférieurs à CHF 40.–, vous n'avez même pas besoin de saisir votre code NIP.

La **carte Flex** en bref.

Choisissez entre les fonctions de débit et de crédit:

	Débit	Crédit
Paiement en ligne	✔	✔
Retrait d'espèces à n'importe quel bancomat	✔	✔
Paiement mobile via un smartphone Android	✔	✔
Acceptation à plus de 43 millions de points de vente dans le monde	✔	✔
Portail client numérique VisecaOne	✔	✔
Prestations d'assurance*		✔
Programme bonus surprize		✔
Paiement sans contact		✔

* Les prestations d'assurance incluses varient selon la carte. Vous trouverez de plus amples informations dans la présente brochure, sur www.viseca.ch/assurances ou dans votre app VisecaOne.

Voici comment fonctionne **votre carte dans la pratique**.

Paiement sans numéraire

Où que vous vous trouviez dans le monde, votre Mastercard® Flex sera toujours la bienvenue.

1. • Sur le terminal de paiement, sélectionnez **«Carte de crédit»** pour que le montant figure sur votre prochaine facture – et pour bénéficier d'une **couverture d'assurance complète** et collecter de précieux points surprize –
   ou
   • choisissez **«Débit-bancaire»** si vous préférez que votre compte bancaire soit directement débité.
2. Saisissez votre **code NIP**. Celui-ci est identique pour **les deux fonctions**.

Retrait d'espèces

Vous pouvez retirer des espèces en Suisse et dans n'importe quel autre pays du monde.

1. • Au bancomat, sélectionnez **«Carte de Crédit»** pour que le montant figure sur votre prochaine facture
   ou
   • choisissez **«Débit-bancaire»** si vous préférez que votre compte bancaire soit directement débité.
2. Saisissez votre **code NIP**. Celui-ci est identique pour **les deux fonctions**.

Sans contact avec la fonction de crédit

Votre carte Flex vous permet de payer sans contact en toute simplicité – pour les montants inférieurs à CHF 40.–, vous n'avez même pas besoin de saisir votre code NIP.

1. Maintenez votre carte au-dessus du terminal de paiement compatible sans contact.
2. Si le montant est supérieur ou égal à CHF 40.–, saisissez votre code NIP.
3. **Le montant est automatiquement débité de votre compte de carte de crédit.**

Pour visionner une **brève vidéo** sur l'**utilisation très simple** de votre carte Flex, rendez-vous sur www.flexcard.ch/fr.

Choisissez entre les fonctions de **débit** et de **crédit**.

Lecture de votre carte et sélection sur le terminal de paiement ou le bancomat:

Fonction de débit

Débit

Sélectionner
«Débit-bancaire»

Saisie du code NIP

Imputation directe au compte bancaire

Fonction de crédit

Crédit

Sélectionner
«Carte de crédit»

+ Profiter de prestations d'assurance.

+ Collecter de précieux points surprize.

Saisie du code NIP

Décompte sur la facture de carte de crédit

Voici comment **utiliser votre carte pour effectuer des achats en ligne**.

La Mastercard® Flex est dotée d'un numéro de carte de débit et d'un numéro de carte de crédit. Selon celui que vous saisissez lors du paiement dans la boutique en ligne, le montant est directement débité de votre compte bancaire ou figurera sur votre prochaine facture de carte de crédit.

Fonction de débit

Pour que **vos achats en ligne** soient **débité de votre compte bancaire**, utilisez la **fonction de débit**:

1. Au moment de choisir le moyen de paiement, sélectionnez **«Carte de crédit»**, bien que vous vous apprêtiez à régler avec la fonction de débit. En effet, rares sont à ce jour les commerces en ligne proposant déjà la dénomination correcte de «débit».
2. Saisissez le **numéro de carte de débit (A)** (16 chiffres), la **date d'expiration (B)** et le **cryptogramme (C)** (3 chiffres) de votre Mastercard Flex. Le **numéro de carte de débit (A)** commence toujours par 5354. Confirmez le paiement*.
3. Le montant est directement débité du compte bancaire.

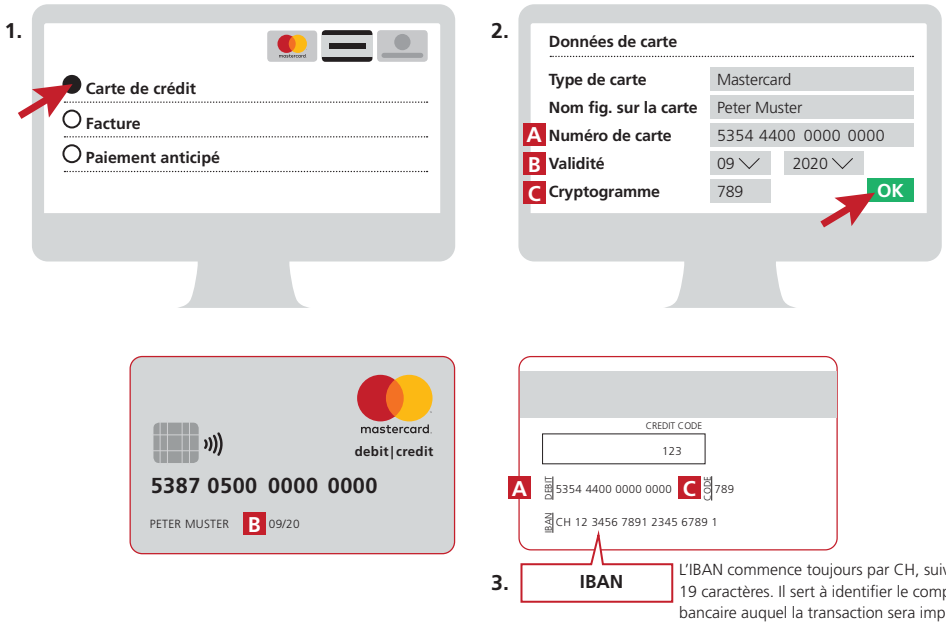

L'IBAN commence toujours par CH, suivi de 19 caractères. Il sert à identifier le compte bancaire auquel la transaction sera imputée.

Fonction de crédit

Pour bénéficier d'une **couverture d'assurance complète** et collecter de **précieux points surprize**, réglez vos achats en ligne avec la **fonction de crédit**:

1. Au moment de choisir le moyen de paiement, sélectionnez **«Carte de crédit»**.
2. Saisissez le **numéro de carte de crédit (A)** (16 chiffres), la **date d'expiration (B)** et le **cryptogramme (C)** (3 chiffres) de votre Mastercard Flex. Le **numéro de carte de crédit (A)** commence toujours par 5387. Confirmez le paiement*.
3. Le montant figurera sur votre prochaine facture de carte de crédit.

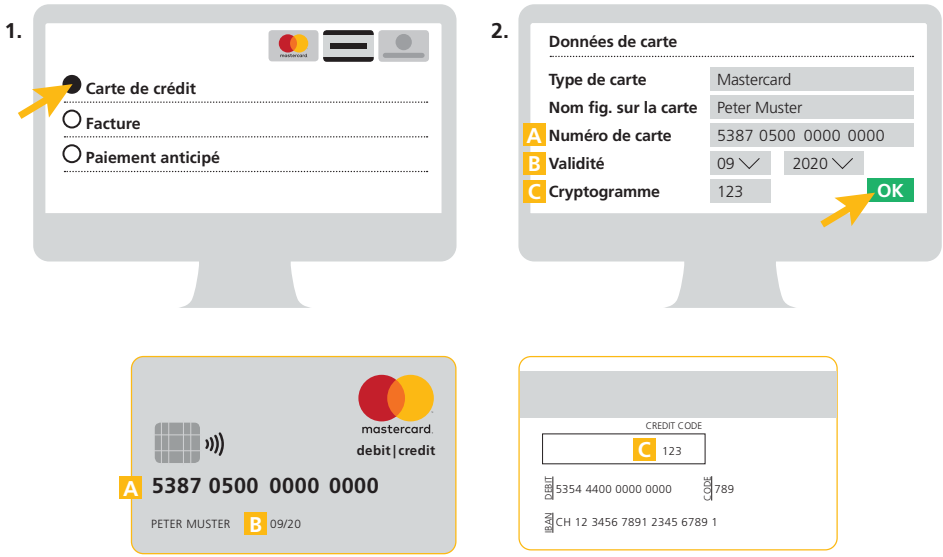

* Dans certaines boutiques en ligne, Viseca propose différentes possibilités: vous pouvez confirmer votre achat via l'app VisecaOne ou au moyen d'un code de confirmation reçu par SMS, mais la solution la plus simple consiste à utiliser Masterpass™, le portefeuille numérique de Mastercard. Pour en savoir plus, reportez-vous aux pages suivantes.

VisecaOne – pour plus de simplicité et de sécurité.

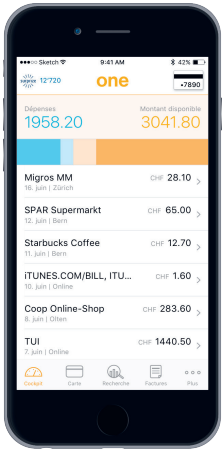

Avec le portail client numérique VisecaOne, accessible à l'adresse www.viseca.ch/fr/visecaone, vous avez à votre disposition à toute heure du jour et de la nuit de nombreux services particulièrement pratiques. Une fois enregistré, vous accédez en quelques clics à vos transactions, aux paramètres de votre compte ou encore à votre total de points dans le cadre du programme bonus surprize.

L'app VisecaOne vous permet par ailleurs de conserver une vue d'ensemble même lorsque vous n'êtes pas chez vous: servez-vous-en pour confirmer chaque paiement en ligne 3-D Secure en toute simplicité sur votre smartphone ou votre Apple Watch.

Les nouveaux titulaires de carte reçoivent leur code d'enregistrement par courrier postal, tandis que les personnes possédant déjà une carte et étant déjà enregistrées à VisecaOne n'ont aucune démarche à effectuer: leur nouvelle carte est automatiquement associée à leur compte VisecaOne actuel. Il est en outre possible de demander à tout moment un code d'enregistrement à l'adresse one.viseca.ch.

VISECA one

Le paiement mobile, un complément pratique à votre carte.

Servez-vous de votre smartphone Android aussi facilement et sûrement que de votre carte Flex – là aussi, vous avez systématiquement le choix entre les fonctions de débit et de crédit. Pour payer, il suffit de maintenir l'appareil au-dessus du terminal sans contact. Cette nouvelle fonctionnalité ne doit être activée qu'une fois dans l'app VisecaOne, à la rubrique «Paiement mobile».

3-D Secure – s'identifier pour renforcer la sécurité.

3-D Secure est une norme de sécurité pour les paiements par carte sur Internet reconnue à l'échelon international. L'identification de l'utilisateur et l'autorisation du paiement s'effectuent en toute simplicité par le biais de l'app VisecaOne. Au moment de régler dans certaines boutiques en ligne, vous recevez directement dans l'app une notification reprenant les informations liées à votre achat. Il vous suffit alors de confirmer ou de refuser la transaction. Vous avez aussi la possibilité de vous identifier sans passer par l'app, en saisissant un code reçu par SMS.

Viseca Masterpass™ – des achats en ligne encore facilités.

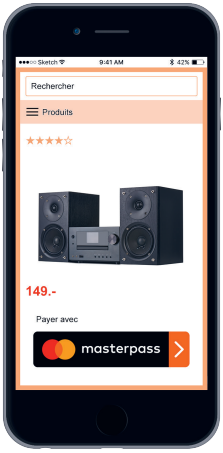

Masterpass est un portefeuille numérique conçu pour faciliter vos achats sur Internet. Il constitue un complément idéal à l'app VisecaOne. Un nombre croissant de boutiques en ligne acceptent cette solution de paiement. Celle-ci vous évite, une fois enregistré à VisecaOne, d'avoir à saisir vos données de carte et votre adresse de livraison lorsque vous effectuez des achats sur Internet: tout ce dont vous avez besoin, c'est votre adresse e-mail et votre mot de passe VisecaOne.

Vous trouverez plus d'informations sur www.viseca.ch/fr/masterpass.

VISECA card services | masterpass

Programme bonus surprize – collectez des points et profitez de nombreux avantages.

A chaque fois que vous choisissez la **fonction de crédit** au moment de payer avec votre Mastercard® Flex, vous collectez de précieux points surprize que vous pouvez ensuite échanger en toute simplicité dans la boutique de primes contre des bons d'achat attrayants de nos partenaires ou des primes matérielles. Votre programme bonus est également accessible via l'app VisecaOne: vous pouvez non seulement y consulter votre total de points, mais aussi utiliser directement ces derniers.

Vous trouverez plus d'informations sur le programme bonus surprize à l'adresse www.viseca.ch/fr/surprize.

surprize just for you

Une **couverture d'assurance** complète.

En choisissant la **fonction de crédit** au moment de payer, vous êtes parfaitement couvert. En fonction de la carte que vous possédez, vous bénéficiez d'assurances attrayantes: la carte Flex Argent s'accompagne entre autres des prestations Meilleur prix garanti, Prolongation de garantie et Assurance des frais d'annulation de voyage, tandis que la carte Or propose une vaste couverture, dont fait partie l'assurance de franchise pour voitures de location.

Prolongation de garantie.*

Et si la garantie de deux ans de votre nouveau frigo se prolongeait automatiquement et sans frais supplémentaires? Si vous avez réglé cet achat avec la fonction de crédit, ce rêve deviendra réalité: vous bénéficierez de 24 ou 12 mois de prolongation d'assurance.

Cela s'applique aux appareils électroniques neufs:

- réglés à 80% au minimum avec la fonction de crédit
- utilisés dans le cadre privé et pendant vos loisirs
- achetés en Suisse, dans la Principauté du Liechtenstein, en Allemagne, en France, en Italie, en Autriche ou au Luxembourg
- dont la valeur s'élève à CHF 100.– au minimum
- de quatre ans ou moins

Or

Avec la fonction de crédit de votre carte **Flex Or**, la garantie est prolongée de 24 mois et vous pouvez bénéficier dans ce cadre d'un remboursement de CHF 5 000.– maximum.

Argent

Avec la fonction de crédit de votre carte **Flex Argent**, la garantie est prolongée de 12 mois et vous pouvez bénéficier dans ce cadre d'un remboursement de CHF 2 000.– maximum.

* Sont déterminantes, dans tous les cas, les Conditions Générales d'Assurance propres à chaque assureur. Informations détaillées sur www.viseca.ch/assurances.

Meilleur prix garanti.*

Vous venez de vous offrir un nouveau téléviseur et, dans les 14 jours suivant l'achat, vous voyez le même modèle ailleurs, moins cher. Si vous avez réglé votre achat avec la fonction de crédit, la différence de prix vous sera remboursée.

Cela s'applique aux articles neufs:
- réglés à 100% avec la fonction de crédit
- achetés dans le commerce en ligne ou de détail suisse
- identiques (numéro d'article, coloris, fabricant, etc.)
- présentant une différence de prix d'au moins CHF 30.–

Or Argent

Avec la fonction de crédit de votre carte **Flex Or** ou **Flex Argent**, jusqu'à CHF 2 000.– par an vous sont remboursés.

Assurance shopping.*

Il y a quelques secondes encore, vous étiez tout content de votre dernier achat, un appareil photo numérique. Mais vous l'avez laissé tomber et il est cassé! Pas de problème. Vos achats réglés avec la fonction de crédit sont assurés 30 jours à compter de la date d'acquisition.

Cela s'applique aux articles neufs:
- réglés à 100% avec la fonction de crédit de votre carte Flex Or
- dérobés (vol ou détroussement), détruits ou endommagés
- dont la valeur s'élève à CHF 50.– au minimum

Or

Uniquement avec la fonction de crédit de votre carte **Flex Or**, jusqu'à CHF 1 000.– par cas et jusqu'à CHF 5 000.– par an vous sont remboursés.

* Sont déterminantes, dans tous les cas, les Conditions Générales d'Assurance propres à chaque assureur. Informations détaillées sur www.viseca.ch/assurances.

Assurance frais d'annulation et d'interruption de voyage.*

Vous vous réjouissiez de partir, mais un imprévu vous en empêche au dernier moment. Les frais du voyage ou d'annulation vous sont alors remboursés. Un impondérable met fin à votre voyage? Le coût des prestations n'ayant pas été utilisées ainsi que les dépenses supplémentaires occasionnées par le retour anticipé sont alors pris en charge.

Jusqu'ici, vous deviez conclure une assurance séparée pour ces prestations. Désormais, vous pouvez faire l'économie de cette dépense. L'assurance, sans franchise, est valable pour le titulaire de carte, le conjoint et les enfants jusqu'à 25 ans, pour autant qu'ils vivent tous sous le même toit. Pour prétendre au remboursement, le voyage doit avoir été payé à 60% au minimum avec la fonction de crédit, ne pas durer plus de 45 jours, et l'on doit constater l'un des événements suivants:

- maladie grave, accident ou décès (de proches également)
- graves complications de grossesse
- effraction ou dommages au domicile
- avertissement aux voyageurs
- événements naturels/épidémies
- vol des documents de voyage
- retard ou annulation du voyage aller

Or

Avec la fonction de crédit de votre carte **Flex Or**, vous pouvez prétendre à un remboursement annuel allant jusqu'à CHF 20 000.– en cas d'annulation de voyage et jusqu'à CHF 15 000.– en cas d'interruption de voyage (couverture individuelle et familiale).

Argent

Avec la fonction de crédit de votre carte **Flex Argent**, vous pouvez prétendre à un remboursement annuel allant jusqu'à CHF 10 000.– en cas d'annulation de voyage et jusqu'à CHF 7 500.– en cas d'interruption de voyage (couverture individuelle et familiale).

* Sont déterminantes, dans tous les cas, les Conditions Générales d'Assurance propres à chaque assureur. Informations détaillées sur www.viseca.ch/assurances.

Assurance de franchise pour voitures de location.*

Vous est-il déjà arrivé de ne pas savoir quelles assurances conclure au moment de louer une voiture? L'assurance casco complète obligatoire (CDW) prévoit le plus souvent une franchise en cas de dommages ou de vol, qui est désormais couverte grâce à la fonction de crédit.

Vous circulez à Nice au volant d'une voiture de location. En vous garant, vous endommagez le véhicule. Bien que vous ayez conclu une assurance casco complète, vous devez vous acquitter d'une franchise. Si vous avez réglé la location avec la fonction de crédit, la franchise est aussi prise en charge.

Vous êtes remboursé si:
- la location de la voiture a été réglée à 100% avec la fonction de crédit de votre carte Flex Or
- le dommage est couvert par une autre assurance
- les coûts correspondants résultent de la franchise

Or

Uniquement avec la fonction de crédit de votre carte **Flex Or**, une franchise jusqu'à concurrence de CHF 10000.– par événement est couverte en cas de dommages et de vol.

Assistance médicale durant le voyage.*

Si une urgence médicale survient lors de votre voyage à l'étranger, l'assistance médicale durant le voyage organise l'aide nécessaire à toute heure du jour et de la nuit et prend en charge les frais concernant:
- le voyage retour, le transport retour ou le rapatriement
- les frais de recherche et de sauvetage
- les frais de guérison non couverts par l'assurance-maladie ou l'assurance-accidents
- le voyage retour d'une personne accompagnante

Or

Uniquement avec la fonction de crédit de votre carte **Flex Or**, vos frais sont couverts jusqu'à hauteur de CHF 250000.–. En cas d'urgence médicale à l'étranger, veuillez contacter la **hotline (24 h/24) au +41 (0)58 958 82 85**.

* Sont déterminantes, dans tous les cas, les Conditions Générales d'Assurance propres à chaque assureur. Informations détaillées sur www.viseca.ch/assurances.

Assurance en cas de vol, de perte ou d'endommagement des bagages.*

Vous pouvez désormais partir en voyage l'esprit tranquille. Vos bagages sont assurés en permanence contre le vol, le détroussement, l'endommagement, la destruction et la perte.

Or

Uniquement avec la fonction de crédit de votre carte **Flex Or**, jusqu'à CHF 5 000.– par an vous sont remboursés en cas de vol, de perte ou d'endommagement des bagages.

Assurance en cas de retard d'acheminement des bagages.*

Vos bagages ne se trouvaient pas à bord de votre vol? Pas de panique: si vous voyagez avec un moyen de transport public et que vos bagages ne parviennent pas sur votre lieu de vacances dans les quatre heures suivant votre arrivée à destination, les frais liés à l'achat de vêtements et d'articles de toilette indispensables sont pris en charge pendant les premières 24 heures.

Or

Uniquement avec la fonction de crédit de votre carte **Flex Or**, jusqu'à CHF 1 000.– par an vous sont remboursés en cas de retard d'acheminement de vos bagages.

* Sont déterminantes, dans tous les cas, les Conditions Générales d'Assurance propres à chaque assureur. Informations détaillées sur www.viseca.ch/assurances.

Avantages supplémentaires offerts par votre **Mastercard® Flex**.

Hertz

Réglez votre location de voiture avec la **fonction de crédit** de votre carte Flex Or ou Flex Argent et bénéficiez d'un rabais allant jusqu'à 20% sur le tarif «Non-PrePaid Standard». Vous trouverez plus d'informations sur www.viseca.ch/reduction-de-prix.

MyWine

L'univers du vin intégré à votre carte Flex Or ou Flex Argent. Des offres exclusives incluant une garantie «satisfait ou remboursé» sont régulièrement jointes à votre facture. Faites votre choix parmi une large sélection de vins de qualité sur www.my-wine.ch.

Lors de votre premier achat, profitez d'un rabais de CHF 50.– sur tout l'assortiment de vins. Sélectionnez votre cru préféré, saisissez le code **WELCOME50** dans le champ prévu à cet effet et vous bénéficierez d'une réduction de CHF 50.– sur votre facture*.

* Valable jusqu'au 31.12.2020 pour tout achat d'une valeur minimale de CHF 100.–.
Utilisable une seule fois. Egalement valable sur les offres promotionnelles. Non cumulable avec d'autres bons.

Newsletter Viseca

La Newsletter Viseca vous fournit régulièrement des informations utiles et vous signale les nouveautés et actions concernant votre carte Flex et le paiement sans numéraire. Inscrivez-vous aujourd'hui même sur www.viseca.ch/fr/newsletter.

MyCard – le magazine associé à votre carte

MyCard, le magazine clients de Viseca, fournit de précieux conseils sur votre carte Flex. Vous trouverez en outre d'excellentes idées de loisirs dans les interviews, les reportages et les petites astuces. Des articles sont régulièrement publiés sur le site Internet www.mycard.ch/fr, et des extraits de la version papier joints à votre facture.

Assistance 24h

Joignables au +41 (0)58 958 82 85, les spécialistes du service Assistance 24h vous apportent une aide rapide en cas d'urgence: ils vous fournissent des adresses de médecins, d'hôpitaux ou d'avocats et vous conseillent lors de cas survenant à l'étranger.

Bon à savoir.

Perte de la carte	En cas de perte ou d'utilisation abusive de votre carte, appelez immédiatement la centrale de blocage (24 h/24) au +41 (0)58 958 83 83. Si vous avez respecté vos obligations de diligence, vous n'assumez aucun dommage. Nous remplaçons toute carte perdue ou volée dans un délai de deux à six jours ouvrables.
Oubli du code NIP	Demandez un nouveau code NIP à votre banque ou directement à Viseca Card Services SA. Vous trouverez au dos de votre carte les numéros de téléphone à composer.
Facture tous les deux mois	Afin de préserver l'environnement, plus aucune facture mensuelle n'est établie pour les petits montants jusqu'à CHF 50.–. Après deux mois, vous recevez une facture, quel que soit le montant dû à la date de facturation.
Facture sans papier	En optant pour la facture au format électronique, vous contribuez à la protection de l'environnement en plus d'économiser chaque mois la taxe imputable à la facture papier. Activez cette option judicieuse sur www.viseca.ch ou dans l'app VisecaOne.
Limite globale	**Fonction de crédit:** La limite globale s'applique à toutes les cartes (principales et supplémentaires) liées à une relation client. Elle est vérifiée à chaque paiement effectué avec la fonction de crédit. Lorsque la limite globale qui prévaut est atteinte, les limites individuelles de toutes les cartes sont automatiquement épuisées. **Fonction de débit:** Ce sont les conditions spécifiques au compte bancaire de l'établissement concerné qui s'appliquent.

Limite de carte

Fonction de crédit: Une limite mensuelle est attribuée à chaque carte Flex Or ou Flex Argent (principales et supplémentaires). Elle détermine le montant maximal de dépenses que vous pouvez effectuer avec votre carte de crédit durant une période de décompte et qui ne peut pas être dépassé.

Veuillez noter ce qui suit:

- En cas de paiement par système de recouvrement direct (LSV), la limite pour le mois de décompte s'applique à la période entre une date de facture et la suivante.
- En cas de paiement par bulletin de versement (BVR), la limite est de nouveau disponible après réception du paiement de la facture mensuelle.

Fonction de débit: Ce sont les conditions spécifiques au compte bancaire de l'établissement concerné qui s'appliquent.

Option de paiement par acomptes

Vous avez la possibilité de régler vos factures mensuelles de carte de crédit par acomptes dans le cadre de la limite de crédit. Le taux d'intérêt annuel applicable aux montants dus est de 12%. Les frais d'intérêt* sont perçus uniquement si vous faites usage de l'option de paiement par acomptes.

Toutes les banques ne proposent pas cette option. Son activation n'aura lieu qu'après un examen de votre capacité de crédit et une confirmation de la part de Viseca. Vous trouverez plus d'informations sur www.viseca.ch/fr/option.

Frais de transaction

Les frais ne sont pas les mêmes selon que vous choisissez la fonction de débit ou la fonction de crédit. Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet et une vue d'ensemble des frais, adressez-vous à votre banque ou rendez-vous sur www.flexcard.ch/fr.

* L'octroi d'un crédit est interdit s'il occasionne le surendettement du consommateur (art. 3 LCD).

LB_MC_Flex_SG_FR_K_1806 1659512

Vous trouverez plus d'informations sur la Mastercard® Flex à l'adresse www.flexcard.ch/fr.

Viseca Card Services SA
Hagenholzstrasse 56
Case postale 7007
8050 Zurich

Téléphone +41 (0)58 958 84 00
Fax +41 (0)58 958 88 85
www.viseca.ch

Une entreprise du Groupe Aduno
www.aduno-gruppe.ch